

## Réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 367 de l'Assemblée de l'UEO sur les pourparlers sur la réduction des forces nucléaires de théâtre à longue portée en Europe (Londres, 22 octobre 1981)

**Légende:** Le 22 octobre 1981, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique la réponse du Conseil de l'UEO à la recommandation 367 de l'Assemblée concernant les pourparlers sur la réduction des forces nucléaires de théâtre à longue portée en Europe. Le Conseil de l'UEO salue l'intention des États-Unis et de l'Union soviétique d'engager des négociations TNF (Theater Nuclear Forces). Il souligne que ces négociations devraient se placer dans le cadre plus large du processus SALT (Strategic Arms Limitation Talks) et que celles-ci devraient se dérouler par étapes, dont la première devrait être axée sur la menace la plus immédiate: le déploiement par l'URSS des missiles SS-20. Le Conseil annonce en outre qu'il maintient son attachement à la proposition française d'organiser une conférence sur le désarmement en Europe et se félicite de la récente publication par les États-Unis d'une analyse sur la menace nucléaire soviétique.

**Source:** Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du secrétaire général. Recommandation No 367 de l'Assemblée. Londres: 22.10.1981. C (81) 140. 3 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1981, 01/06/1981-30/10/1981. File 202.413.28. Volume 1/1.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/reponse\\_du\\_conseil\\_de\\_l\\_ueo\\_a\\_la\\_recommandation\\_367\\_de\\_l\\_assemblee\\_de\\_l\\_ueo\\_sur\\_les\\_pourparlers\\_sur\\_la\\_reduction\\_des\\_forces\\_nucleaires\\_de\\_theatre\\_a\\_longue\\_portee\\_en\\_europe\\_londres\\_22\\_octobre\\_1981-fr-543f82ce-1e03-4ec8-8591-64624f98d75c.html](http://www.cvce.eu/obj/reponse_du_conseil_de_l_ueo_a_la_recommandation_367_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_les_pourparlers_sur_la_reduction_des_forces_nucleaires_de_theatre_a_longue_portee_en_europe_londres_22_octobre_1981-fr-543f82ce-1e03-4ec8-8591-64624f98d75c.html)



**Date de dernière mise à jour:** 25/10/2016

# UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

C (81) 140

Original français/anglais

22 octobre 1981

## NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation No 367 de l'Assemblée

(Doc. C (81) 96)

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint le texte de la réponse du Conseil à la recommandation No 367.

Cette réponse, qui a été adoptée par le Conseil au cours de sa réunion du 21 octobre 1981, vient d'être transmise à l'Assemblée (cf. doc. CR (81) 14, III, 1).



9, Grosvenor Place  
Londres S.W.1.

U.E.O. SANS CLASSIFICATION

Réponse à la recommandation No 367  
sur les pourparlers sur la réduction des  
forces nucléaires de théâtre à longue portée

1. Le Conseil prend note des idées exprimées par l'Assemblée dans sa recommandation sur les pourparlers concernant la réduction des forces nucléaires de théâtre à longue portée et des préoccupations sous-jacentes.

Les pays membres de l'U.E.O. qui ont participé à la double décision du 12 décembre 1979 (modernisation des forces nucléaires de théâtre à longue portée et négociations sur des limitations L.R.T.N.F. de part et d'autre) partagent dans l'ensemble ces idées. Ils insistent sur la mise en oeuvre des deux aspects de cette décision. Dans ce contexte, le Conseil relève avec satisfaction l'intention, exprimée à la fois par les Etats-Unis et par l'Union soviétique, d'engager des négociations T.N.F. le 30 novembre 1981.

2. Le Conseil continue de considérer que la négociation sur la réduction T.N.F. doit se placer dans le cadre plus large du processus SALT. Il a pris acte de la décision de la nouvelle administration américaine de respecter dans l'intervalle les limites imposées par les accords antérieurs, qu'apparemment les Soviétiques comptent également respecter.

3. Le Conseil rappelle que, selon les Alliés participant à la décision du 12 décembre 1979, les négociations sur une limitation des armements dans le domaine des armes nucléaires de théâtre devraient se dérouler par étapes. Dans cette optique, la première de ces étapes devrait être axée sur la menace la plus immédiate que constituent les systèmes soviétiques de missiles de théâtre à longue portée, et particulièrement le SS-20 qui est le plus moderne et le plus efficace d'entre eux.

Les étapes suivantes pourraient être l'occasion d'élargir la gamme des systèmes visés et d'accentuer la rigueur des limitations recherchées. En tout état de cause, toute limitation future des systèmes américains principalement conçus pour des missions de théâtre devrait s'accompagner de limitations appropriées des systèmes de théâtre soviétiques.

.../...

4. Le Conseil estime qu'il appartient aux Alliés qui ont participé à la décision du 12 décembre 1979, et particulièrement aux Etats-Unis, de fournir les évaluations, objectives et comparables, du rapport de forces devant servir de base à la négociation entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Il se félicite, d'autre part, de ce qu'une analyse objective et exhaustive de la menace nucléaire soviétique a récemment été mise à la disposition des gouvernements représentés au groupe de planification nucléaire. Il se félicite aussi du fait que le gouvernement des Etats-Unis a publié l'essentiel de cette documentation dans une version non classifiée (intitulée "Soviet Military Power"), afin de permettre à l'opinion de prendre connaissance d'un ensemble de faits, de chiffres, de preuves et d'évaluations réservés jusqu'à présent aux seuls ministres.

5. Le Conseil maintient son attachement à la proposition française d'une conférence sur le désarmement en Europe qui viserait à parvenir, dans un premier temps, à un accord sur un ensemble cohérent de mesures de confiance militairement significatives, contraignantes et vérifiables, applicables sur l'ensemble du continent européen, de l'Atlantique à l'Oural. Tenant compte des progrès qui ont pu être accomplis jusqu'ici vers la conclusion d'un accord à Madrid sur un mandat précis, sans ambiguïté et incorporant les critères mentionnés ci-dessus, le Conseil espère que les pays de l'Est sont maintenant prêts à résoudre le principal problème en suspens en acceptant l'application de ces mesures de confiance de l'Atlantique à l'Oural, comme l'a proposé l'Ouest, ce qui contribuerait à un résultat substantiel et équilibré de la réunion de Madrid.